

Bruxelles – 12 mai 2025 – 19:00 CET

## DOCUMENT NON DESTINE A LA DISTRIBUTION AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

L'accès à ce communiqué de presse vous est donné à la condition que vous ayez lu, compris et accepté les conditions suivantes.

L'accès au présent communiqué de presse dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen ("EEE") est réservé aux personnes qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens du Règlement (UE) 2017/1129. En outre, au Royaume-Uni l'accès à ce communiqué de presse est réservé aux personnes qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens du Règlement (UE) 2017/1129 qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi de 2018 sur (le retrait de) l'Union Européenne (*European Union (Withdrawal) Act 2018*) ("EUWA") (le "**Règlement Prospectus du Royaume-Uni**"). En outre, au Royaume-Uni, l'accès à ce communiqué de presse est limité aux "investisseurs qualifiés" qui sont (a) des personnes ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives aux investissements tombant dans le champ d'application de l'article 19(1) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* anglais, tel qu'amendé ("Ordre") ou (b) des entités ayant un patrimoine important relevant de l'article 49(1) de l'Ordre, et d'autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué (toutes ces personnes et entités étant ensemble désignée comme "**personnes concernées**"). Les personnes qui ne sont pas des investisseurs qualifiés au sein d'un Etat Membre de l'EEE ne doivent pas agir ou se fonder sur le présent communiqué de presse. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué de presse se rapporte n'est accessible qu'aux investisseurs qualifiés dans tout Etat Membre de l'EEE. Les personnes qui ne sont pas des personnes concernées ne doivent pas agir sur la base de ce communiqué de presse ou s'y fier au Royaume-Uni. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué de presse n'est accessible qu'aux personnes concernées au Royaume-Uni. Les Obligations ne sont pas offertes au public au Royaume-Uni. Tout destinataire déclare et accepte en outre qu'il s'est conformé et se conformera à toutes les dispositions applicables du *Financial Services Markets Act 2000*, tel qu'amendé, concernant tout acte posé par lui relativement à toute Obligation, depuis ou impliquant autrement le Royaume-Uni. Les Obligations ne sont pas offertes au public au Royaume-Uni ou dans l'EEE.

## AB InBev annonce le pricing de 3,25 milliards d'euros d'Obligations

12 mai 2025, Anheuser-Busch InBev SA/NV (Euronext : ABI) (NYSE : BUD) (MEXBOL : ANB) (JSE : ANH) ("**AB InBev**" ou la "**Société**") a annoncé aujourd'hui avoir réalisé le pricing d'une émission obligataire pour un montant total de 3,25 milliards d'euros (les "**Obligations**") dans le cadre de l'*Euro Meditum Term Note programme* d'AB InBev (le "**Programme**"). Les Obligations sont constituées au sein de la série suivante :

Dénomination des Titres	Obligations à 8 ans au taux de 3,375% venant à échéance en 2033	Obligations à 13-ans au taux de 3,875% venant à échéance en 2038	Obligations à 20-ans au taux de 4,125% venant à échéance en 2045
Montant nominal total	EUR 1.250.000.000	EUR 1.500.000.000	EUR 500.000.000
Date d'échéance	19 mai 2033	19 mai 2038	19 mai 2045

Dates de paiement des intérêts :	Annuellement le 19 mai de chaque année, avec un premier coupon payable le 19 mai 2026	Annuellement le 19 mai de chaque année, avec un premier coupon payable le 19 mai 2026	Annuellement le 19 mai de chaque année, avec un premier coupon payable le 19 mai 2026
Taux d'intérêt	3,375%	3,875%	4,125%

Les Obligations seront émises par AB InBev et seront entièrement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., Anheuser-Busch InBev Finance Inc., Brandbev S.à r.l., Brandbrew S.A. et Cobrew NV. Les Obligations constitueront des obligations chirographaires de rang senior d'AB InBev et auront le même rang que les autres dettes chirographaires non subordonnées existantes et futures d'AB InBev.

Les Obligations seront émises le 19 mai 2025.

Le produit net de l'émission des Obligations sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris le remboursement de la dette brute.

Il est prévu que les Obligations seront admises à la négociation en temps utile sur le marché réglementé du London Stock Exchange.

Les versions anglaise, néerlandaise et française du présent communiqué de presse seront disponibles sur [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com).

### **Informations importantes**

*Les Obligations et les garanties (ensemble, les "Titres") n'ont pas été, et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le "Securities Act"), ni en vertu de toutes lois sur les valeurs mobilières dans tout état ou tout autre pays et ne peuvent pas faire l'objet d'une offre ou d'une vente aux États-Unis sans enregistrement ou d'exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Par conséquent, les titres ne sont offerts qu'en dehors des États-Unis à des personnes non américaines, conformément au Règlement S du Securities Act. Aucune offre publique de titres n'aura lieu aux États-Unis.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat d'instruments obligataires aux États-Unis ou dans tout autre Pays.*

*Contreparties éligibles en application de MiFID II et clients professionnels uniquement. Aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) PRIIPS ou le Règlement PRIIPS du Royaume-Uni n'a été préparé car cette offre n'est pas disponible pour les particuliers dans l'EEE ou au Royaume-Uni.*

*La diffusion du présent communiqué de presse et d'autres informations relatives à l'offre dans certaines juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et les personnes en possession d'un document ou d'une autre information mentionnée dans le présent communiqué doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.*

*Le présent communiqué de presse est une publicité et n'est pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus du Royaume-Uni. Le Prospectus de Base en date du 19 mars 2025 publié dans le cadre du Programme est disponible à l'adresse suivante [https://www.rns-pdf.londonstockexchange.com/rns/3274B\\_1-2025-3-19.pdf](https://www.rns-pdf.londonstockexchange.com/rns/3274B_1-2025-3-19.pdf). Les Conditions Finales, une fois publiées seront disponibles sur <https://www.londonstockexchange.com/news?tab=today-s-news>.*

## AB InBev Contacts

---

### Investisseurs

Shaun Fullalove

E-mail : [shaun.fullalove@ab-inbev.com](mailto:shaun.fullalove@ab-inbev.com)

Ekaterina Baillie

E-mail : [ekaterina.baillie@ab-inbev.com](mailto:ekaterina.baillie@ab-inbev.com)

Cyrus Nentin

E-Mail : [cyrus.nentin@ab-inbev.com](mailto:cyrus.nentin@ab-inbev.com)

### Investisseurs en titres à revenu fixe

Patrick Ryan

E-mail : [patrick.ryan@ab-inbev.com](mailto:patrick.ryan@ab-inbev.com)

### Médias

Relations avec les médias

E-mail : [media.relations@ab-inbev.com](mailto:media.relations@ab-inbev.com)

#### About Anheuser-Busch InBev (AB InBev)

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et avec une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir plus réjouissant. Nous cherchons toujours à proposer de nouvelles façons de vivre des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à créer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob ULTRA®, les marques multinationales Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®, et des champions locaux tels que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes à la brasserie Den Hoorn brewery à Leuven, Belgique. De l'esprit pionnier de l'Anheuser & Co brewery à St. Louis, USA. De la création de Castle Brewery en Afrique du Sud pendant la ruée vers l'or à Johannesburg. A Bohemia, la première brasserie du Brésil. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée aux marchés développés et en développement, nous tirons parti des forces collectives d'environ 144.000 collègues basés dans près de 50 pays à travers le monde. En 2024, le chiffre d'affaires d'AB InBev s'élevait à 59,8 milliards de dollars (à l'exclusion des entreprises communes et des entreprises associées).

### Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des "déclarations prévisionnelles". Ces déclarations sont basées sur les attentes et les points de vue actuels de la direction d'AB InBev concernant les événements et les développements futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et à des changements de circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations autres que des faits historiques et incluent des déclarations contenant généralement des mots tels que "sera", "pourrait", "devait", "croire", "avoir l'intention", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir", ou d'autres mots ou expressions d'importance similaire. Toutes les déclarations autres que les déclarations de fait historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations, qui reflètent les opinions actuelles de la direction d'AB InBev, et dépendent de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle d'AB InBev. Il existe des facteurs, des risques et des incertitudes importantes qui pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev qui sont décrits à l'article 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 11 mars 2024. Bon nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par toute nouvelle détérioration de l'environnement commercial et économique mondial, les conflits en cours en Russie, en Ukraine et au Moyen-Orient, y compris le conflit en mer rouge. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements inclus ailleurs, y compris le formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres rapports fournis sur le formulaire 6-K, ainsi que tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.